

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux de reconstruction de l'îlot sur le lac de l'Andelle à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement.

N°2023-077

ARRETE :

Objet :

Reconstruction de l'îlot sur
le lac de l'Andelle

Société SARL REVET TP

Du 15/05/2023 au
31/05/2023

Article I :

Les travaux sont autorisés du 15 mai 2023 au 31 mai 2023.

La circulation et le stationnement à proximité du chantier seront interdits à tous véhicules sauf à la société SARL REVET TP.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société REVET TP, 80 rue du Général de Gaulle, 80610 SAINT-OUEN prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 11 mai 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **12 MAI 2023**